



Rapport n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

REFORME D'UN VEHICULE CLASSE EN EPAVE

Le véhicule immatriculé AD-528-JC a été victime d'un accident de la route non responsable. Suite à ce sinistre, il a été classé par l'expert de l'assurance en épave. L'assurance nous a donc transmis un chèque de 5 000 € correspondant au remboursement selon sa valeur à dire d'expert.

Il convient de réformer ce véhicule pour pouvoir encaisser le chèque correspondant.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

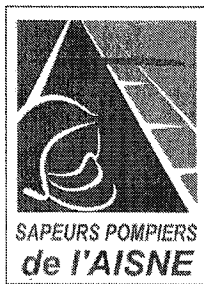
Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- de réformer le véhicule immatriculé AD-528-JC répertorié dans l'actif sous le numéro 5445,
- d'autoriser le Président à accepter le remboursement de 5 000 € par GAN assurance (chèque Groupama Banque n°1144736).

Le Président,

Thierry THOMAS



Procès-verbal du rapport n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

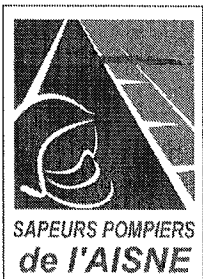
REFORME D'UN VEHICULE CLASSE EN EPAVE

Le Président donne lecture :

Le véhicule immatriculé AD-528-JC a été victime d'un accident de la route non responsable. Suite à ce sinistre, il a été classé par l'expert de l'assurance en épave. L'assurance nous a donc transmis un chèque de 5 000 € correspondant au remboursement selon sa valeur à dire d'expert.

Il convient de réformer ce véhicule pour pouvoir encaisser le chèque correspondant.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante.



Délibération n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 21
Membres en exercice : 21
Membres présents : 14
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
12 FEV. 2015

Le 2 février 2015 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~.

II - Membre de droit

M. Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Commandant Olivier MESSIEUX représentant le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier
M. le Sergent-Chef Jérôme CLIN, sapeur-pompier professionnel non officier suppléant

Excusé(s) : MM. Jean-Jacques THOMAS, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY, Colonel Stephan ANTHONY, Commandant Philippe BARDON

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M^{lle} Manon HERBAIN, M^{me} Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

REFORME D'UN VEHICULE CLASSE EN EPAVE

Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de réformer le véhicule immatriculé AD-528-JC répertorié dans l'actif sous le numéro 5445,
- d'autoriser le Président à accepter le remboursement de 5 000 € par GAN assurance (chèque Groupama Banque n°1144736).

Le Président,
Thierry THOMAS

PREFECTURE DE L'AISNE
12 FEV. 2015